

FONDS A FORMULE - FICHE DE CONSTATATION

Coralium n° 2

Achévé de rédiger le 05/04/2023

Fonds commun de placement de droit Français agréé par l'AMF et géré par Natixis Investment Managers International

Code ISIN	FR0014000EU4
Durée de vie de la formule	8 ans et 4 jours
Fiscalité	FCP éligible au compte-titres et contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Date d'échéance de la formule	5 avril 2029
Droits d'entrée	Acquis au distributeur : 2,50% maximum, jusqu'au 31 mars 2021 à 12h30
Frais de gestion maximum	Directs : 2,50% TTC Indirects : 1% TTC
Droits de sortie	Non acquis au FCP (acquis à la société de gestion) : · Néant pour tout rachat reçu avant le 31 mars 2021 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. · 3 % maximum pour tout rachat reçu après le 31 mars 2021 à 12h30. Acquis au FCP : · Néant pour tout rachat reçu avant le 31 mars 2021 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. · 1 % pour tout rachat reçu après le 31 mars 2021 à 12h30.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez recevoir, sur simple demande auprès de votre conseiller bancaire, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

FONDS A CAPITAL NON GARANTI

L'investisseur supportera une perte en capital si l'indice Euronext® Core Europe 30 EW Decrement 5% NR enregistre, par rapport à son Niveau Initial, une baisse de plus de 40% à la Date de Constatation Finale le 29 mars 2029. Si l'Indice baissait de 100%, la perte représenterait la totalité du capital investi. Les principaux risques sont : **risque de perte en capital**, risque actions, risque de taux, risque lié à l'inflation, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de liquidité, risque lié à la réutilisation des garanties, risque de durabilité. Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du fonds.

Indicateur de Risque et de Rendement : 5/7

L'Indicateur de Risque et de Rendement, présentée sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondants à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du fonds calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement cet indicateur peut évoluer. L'échelle de risque indiquée sur le document est celle en vigueur à la date de rédaction du document.

MÉCANISME DE LA FORMULE

La Formule du Fonds est liée à l'évolution de l'Indice Euronext® Core Europe 30 EW Decrement 5% NR (NL0012483929), Indice boursier regroupant les 30 sociétés (équipondérées) ayant les plus importantes capitalisations boursières au sein de la zone coeur Euro (Allemagne, France, Benelux). L'indice est calculé en ajoutant au fil de l'eau et tout au long de la vie du produit tous les dividendes nets versés par les actions composant l'indice et en soustrayant au jour le jour l'équivalent quotidien d'un taux annuel constant de dividendes à 5%. Cette soustraction peut avoir un effet négatif sur la valorisation de l'indice lorsque le taux de dividendes est inférieur à 5 %. A la date d'échéance finale, dans l'hypothèse où cette valorisation entrainerait une performance négative, alors la probabilité de perte en capital serait augmentée. L'administrateur de cet indice est Euronext, consultable sur : <https://live.euronext.com/fr/product/indices/NL0012483929-XAMS/quotes>. A la date de création du Fonds, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Le porteur de part est susceptible de ne pas capter l'intégralité de la hausse éventuelle de l'indice, dû à l'effet de plafonnement des gains.

La Formule est définie comme étant celle permettant à tout porteur présent dans le Fonds le 1^{er} avril 2021 d'obtenir :

Le 6 avril 2023, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré de **14%** si à la première Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **6,72%**) ; sinon

Le 4 avril 2024, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré de **21%** si à la deuxième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **6,54%**) ; sinon

Le 3 avril 2025, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré de **28%** si à la troisième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **6,36%**) ; sinon

Le 2 avril 2026, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré de **35%** si à la quatrième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **6,18%**) ; sinon

Le 1er avril 2027, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré de **42%** si à la cinquième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **6,02%**) ; sinon

Le 6 avril 2028, son investissement initial, hors commission de souscription, majoré de **49%** si à la sixième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **5,85%**) ; sinon

Le 5 avril 2029 :

■ son investissement initial, hors frais d'entrée, **diminué** de la totalité de la baisse de l'Indice si à la Date de Constatation Finale, l'Indice **a baissé de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial. **Le porteur subit dans ce cas une perte en capital** ; ou

■ son investissement initial, hors frais d'entrée, si à la Date de Constatation Finale, l'Indice **a baissé de 40% ou moins** par rapport à son Niveau Initial ;

■ son investissement initial, hors frais d'entrée, **majoré de 56%** si à la Date de Constatation Finale, l'Indice est en hausse ou n'a pas baissé par rapport à son niveau Initial (soit un rendement annualisé* de **5,71%**).

* Le Taux de Rendement Annuel (TRA) s'entend brut de prélèvements sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée de 2.5% dans le cadre du CTO, et hors versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation : les frais du contrat s'imputent sur les performances du support.

Le Niveau Initial de l'Indice

Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 1^{er}, 6 et 7 avril 2021 : 1067,48 points

Niveau de l'Indice aux Dates de Constatation

Le Niveau de l'Indice aux dates de Constatation Intermédiaire est le niveau de clôture de l'indice publié les 31 mars 2023, 28 mars 2024, 28 mars 2025, 27 mars 2026, 25 mars 2027 et 31 mars 2028. Le Niveau de l'Indice à la date de Constatation Finale est le niveau de clôture de l'indice publié le 29 mars 2029.

Valeur Liquidative de Référence

La Valeur Liquidative de Référence est égale à la valeur liquidative la plus élevée calculée du 10 décembre 2020 au 1^{er} avril 2021. Elle est égale à 1 000 euros.

REPÈRES

Dates de constatation *	Niveau de l'indice	Performance nette	Événement	Résultat	Date d'échéance
31/03/2023	1 132,13	6,06 %	échéance	+ 14 %	06/04/2023
28/03/2024					04/04/2024
28/03/2025					03/04/2025
27/03/2026					02/04/2026
25/03/2027					01/04/2027
31/03/2028					06/04/2028
29/03/2029					05/04/2029

** Si ce jour n'est pas un jour où les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés, signifie le 1^{er} jour suivant où ces ordres peuvent être passés. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Source : Natixis Investment Managers International*

La formule de calcul de la performance n'est acquise qu'à l'échéance de la formule (2 ans et 5 jours, 3 ans et 3 jours, 4 ans et 2 jours, 5 ans et 1 jour, 6 ans, 7 ans et 5 jours ou 8 ans et 4 jours). Pour bénéficier de la formule du fonds Coralium n°2, il est nécessaire de conserver ce placement jusqu'à l'échéance de la formule. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de sortie de 4%). Il pourra être très différent (supérieur ou inférieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Ainsi, toute sortie avant la date d'échéance finale et en dehors des échéances anticipées implique un risque de perte en capital pouvant représenter la totalité du capital investi si l'Indice baissait de 100%.

MENTIONS LEGALES

Ce document, rédigé par Natixis Investment Managers International est destiné à une clientèle non professionnelle au sens de MIF. Il est fourni uniquement à des fins d'information aux clients non Professionnels par Natixis Investment Managers International. L'entité susmentionnée est une unité de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays. Bien que Natixis Investment Managers International considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations. Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International.

Le Fonds Commun de Placement Coralium n°2 est géré par Natixis Investment Managers International. Il a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 3 novembre 2020. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais liés à l'investissement dans Coralium n°2 sont décrits dans le Prospectus qui doit vous être remis préalablement à toute souscription. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Prospectus, disponible sans frais en agence ou sur <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0014000EU4/detail>

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Natixis Investment Managers International – Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.- Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE – RCS Paris 493 455 042 – 50, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08045100 – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 euros.

Du fait des liens capitalistiques existants entre les entités citées, il peut exister des risques de conflits d'intérêts.